

LES LEÇONS DU SCRUTIN

Depuis que notre dernier article sur l'élection de Verchères a paru, nous avons assisté à bien des surprises.

La plus grande, bien sûr, a été de voir Mgr Fabre s'épancher dans le sein d'un journaliste anglais pour lui expliquer combien il avait été mal compris et combien il déplorait l'emploi de sa fameuse lettre à l'usage du dehors.

Tout mauvais cas est niable dit un proverbe qui sert à la fois aux laïques aussi indignes que ridicules et aux dignitaires ecclésiastiques dangereusement embêtés.

Mgr Fabre a nié après la défaite ; c'était son droit, mais on nous permettra de n'accepter que *cum grano* ses explications qui d'ailleurs méritent les honneurs de la reproduction pour leur incommensurable naïveté.

Nous avons déjà dit il y a longtemps, que nous ne voulions pas tenir Monseigneur personnellement responsable des sottises sans nom qu'on lui fait commettre pour miner son influence ; mais nous aurions le droit de demander que ceux qui le mettent dans le pétrin aient au moins le cœur de lui donner un coup de main pour l'en sortir lorsque le fracas est devenu public.

L'auteur de la fameuse lettre en question a laissé Monseigneur patager comme suit dans ses explications :

" Dans ma lettre pastorale, datée du 25 mars, adressée au clergé catholique du diocèse de Montréal, et non au comté de Verchères comme cela a été dit, dit Monseigneur de Montréal, j'ai demandé aux prêtres de garder une attitude passive. Après l'ordre en conseil, le clergé a attendu des instructions, ne sachant pas quelle attitude prendre. En réponse aux questions des membres du clergé, je leur ai dit dans ma lettre de garder le silence au sujet des élections ; mais naturellement je ne veux pas dire que les prêtres ne doivent pas avoir leur opinion personnelle sur la question des écoles du Manitoba, attendu que l'Église catholique enseigne une doctrine bien définie sur ce point. Mon intention était simplement que rien ne fût dit en chaire, et c'est ce qui a paru, après mûre considération, la ligne de conduite à suivre la plus sage.

" Dans le cas des catholiques du Manitoba, je prétends que leurs droits ont été violés, et je crois avoir le droit d'exprimer mon opinion sur ce sujet comme toute autre personne ; conséquemment j'ai eu prudence de parler d'une façon autorisée sur ce sujet ; mais jamais sur la question des élections. Je me trouvais en face de deux partis : les libéraux n'étaient pas au pouvoir en ce moment, et ne pouvaient pas améliorer la situation des catholiques du Nord-Ouest, bien qu'ils eussent promis de le faire ; les conservateurs, d'un autre côté, étaient au pouvoir, et après beaucoup de

délais, ils avaient consenti à adopter un ordre en conseil.

" Ce n'était pas beaucoup, mais c'était enfin un pas ; les évêques le considéraient ainsi. Leur désir était d'approuver ce que le gouvernement avait fait sans qu'il soit question des libéraux."

Tout ce qui précède est si colossalement enfantin qu'il faut bien admettre que si la lettre n'est pas de Monseigneur Fabre, l'explication est certainement de lui.

Voici une élection qui se livre sur un seul terrain, le règlement de la question des écoles ; un des partis affirme que le gouvernement n'a pas assez fait en faveur des catholiques, l'autre prétend qu'il a fait tout ce à quoi il était tenu.

L'archevêque intervient et affirme que la question a fait un grand pas grâce à l'action du gouvernement et qu'il faut lui en tenir compte pour l'encourager.

Et il prétend ne pas favoriser un parti. " Je ne parle pas, dit-il, des élections : je parlais des écoles du Manitoba."

Sur un husting un orateur indépendant qui exposerait ainsi son attitude se ferait assommer de pommes euites.

Mais il y a plus :

Le journal anglais contenant l'entrevue en question y ajoutait le résumé suivant de la fin des remarques de Monseigneur :

Des paroles prononcées par Mgr Fabre, dans l'entrevue, il ressort que l'emploi de la seconde lettre a été amené de la façon suivante : il fut connu que les curés avaient reçu instruction de rester neutres, et ce fait fut interprété par certains journaux libéraux comme signifiant que les évêques étaient mécontents du *remedial order* et de la conduite du gouvernement. Plusieurs membres catholiques du cabinet se présentèrent chez Monseigneur et lui demandèrent de dissiper cette impression, qui leur faisait du tort dans Verchères et aussi leur nuisait auprès de leurs collègues du gouvernement pour le succès d'une législation remédiate. Monseigneur Fabre a alors lancé sa seconde lettre qui montrait clairement qu'il approuvait l'action du gouvernement, mais qui ne comportait aucune atteinte aux libéraux. Monseigneur affirme que si l'on a autrement interprété sa lettre, c'est sans autorisation.

D'abord, cette explication est boîteuse et pêche par sa base, puisque la dernière circulaire épiscopale est datée du 9 avril et que les journaux libéraux n'ont commencé à disenter l'attitude extérieurement réservée du clergé que le 11 avril.

Mais ce qui est énorme, c'est cet aveu : " les membres du gouvernement sont venus me demander de parler, est-ce que je pouvais refuser ?

" Tant pis pour les libéraux s'ils ont pris cela pour